

La filière cognac et spiritueux représente 15 000 emplois directs et induits sur le territoire, et détermine le caractère productif de l'économie locale (viticulture, industrie). Exporté à plus de 97%, le cognac est associé à une image d'excellence, et la filière est porteuse de savoir-faire très spécifiques. L'adaptation des compétences aux évolutions de la filière, et l'optimisation des retombées pour l'économie et l'emploi local constituent les priorités du territoire.

Afin de développer l'économie et l'emploi présents, les collectivités soutiennent notamment les activités associées aux filières alimentaires de proximité, dans une logique de développement durable. Une attention particulière est par ailleurs portée aux initiatives permettant de soutenir la dynamique de créations d'entreprises, dans un objectif de renouvellement et de diversification du tissu économique.

Ouest Charente a été labellisé "territoire d'industrie".

La stratégie du contrat s'articule autour de 3 enjeux :

1. Soutenir l'attractivité en assurant un développement équilibré et durable du territoire
2. Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique
3. Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la création de maisons de santé pluridisciplinaires à Ars et Rouillac, l'aménagement des pôles multimodaux de Châteauneuf et Jarnac-Gondeville, l'aménagement de la Flow Vélo (cyclotourisme et tourisme fluvial), le développement d'un Pôle des métiers du cognac et des spiritueux, le programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, la rénovation des halles de Cognac, la création d'un pôle maraîcher, le développement des circuits courts et des filières alimentaires de proximité.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Haute Corrèze Ventadour

Situé à l'Est du département de la Corrèze, le périmètre de contractualisation réunit les Communautés de communes "Haute Corrèze communauté" et "Ventadour, Egletons, Monédières" (91 communes, 43 987 habitants). Le territoire, à dominante rurale, est composé de plusieurs pôles structurants drainés par l'A89 Bordeaux/Clermont-Ferrand : Egletons, Meymac, Ussel, Neuvic, Bort-les-Orgues.

La qualité patrimoniale naturelle et culturelle de ce territoire permet de développer un tourisme spécifique en participant à son attractivité. L'économie est principalement présente caractérisée par un effondrement de la sphère productive. L'emploi se stabilise mais un défaut de renouvellement des actifs est à noter.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190624-lmc100000363608-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/07/2019
Retour Préfecture : 08/07/2019

Le niveau de qualification moyen des jeunes est supérieur à celui des territoires de comparaison. Le territoire compte la présence d'établissements de formations de renom : l'Ecole d'Application aux Métiers des Travaux Publics d'Egletons, le Lycée forestier de Meymac, LEGTPA Henri Queuille de Neuvic.

La démographie est déclinante: l'apport migratoire ne compense pas le solde naturel négatif et le vieillissement de la population. Toutefois, le taux d'équipements, de faibles densités, est satisfaisant dans toutes les strates de gammes et de services.

Le territoire compte plusieurs établissements industriels incontournables : Maroquinerie des Orgues (Le Tanneur, Bort-les-Orgues), Charal (transformation de viande, Egletons), SAS Farges (Scierie, Egletons), Alsapan (Meubles en kit, La Courtine), Jeld-wen France (fabrication et conception de portes, Ussel), Panneaux de Corrèze (réalisation de panneaux en fibre de bois, Ussel), Pierre Fabre médicament (stockage et distribution de médicaments, Ussel).

La stratégie du contrat cible un objectif "Ancrer et attirer de nouvelles populations" en s'appuyant sur 3 axes stratégiques :

1. Ancrer et attirer de nouvelles populations actives par des projets économiques distinctifs
2. Ancrer et attirer de nouvelles populations actives grâce à un cadre de vie adapté, des équipements structurants et des services à la population permettant une installation durable sur le territoire
3. Ancrer et attirer de nouvelles populations actives par un environnement de qualité, sain et préservé.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la création d'un ensemble de 8ha de serres à tomates, un projet d'investissement industriel sur Alsapan La Courtine (Haute Corrèze Communauté), l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement touristique de Haute-Corrèze, la création d'un multiple rural (Commune de Margerides), la rénovation de logements jeunes étudiants et nouveaux arrivants suite à une offre d'emploi (Commune de Meymac) ou encore la revitalisation du commerce de proximité et modernisation du cœur de ville (Commune de Bort-les-Orgues).

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Vallée de la Dordogne Corrézienne

Situé en limite Est de la région, au sud département de la Corrèze, le périmètre de ce territoire de contractualisation, traversé par la rivière Dordogne, réunit la Communauté de communes Midi Corrézien (34 communes) et la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne (30 communes). Il est structuré en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) depuis le 13 mars 2017.